

Walter Meier SA, Schwerzenbach

Rachat d'actions propres, via l'émission d'options-put -A- négociables et d'options-put -B- non négociables, à des fins de réduction du capital

Le conseil d'administration de Walter Meier SA, Bahnstrasse 24, 8603 Schwerzenbach, a décidé de procéder à une distribution d'options-put -A- négociables à des fins de rachat des actions nominatives -A- Walter Meier SA et d'options-put -B- non négociables à des fins de rachat des actions nominatives -B- Walter Meier SA.

Ce faisant, Walter Meier SA donne à ses actionnaires la possibilité de lui offrir pour rachat des actions nominatives, étant entendu que seront rachetées au maximum 69 228 actions nominatives -A- (ce qui correspond à 3,27% maximum du capital-actions et 1,46% des droits de vote inscrit au registre du commerce), à un prix unitaire de 240,00 CHF et 156 750 actions nominatives -B- (ce qui correspond à 1,48% maximum du capital-actions et 3,30% des droits de vote inscrit au registre du commerce), à un prix unitaire de 48,00 CHF. Le capital-actions en circulation de Walter Meier SA s'élève à 1 058 250 CHF, réparti entre 1 456 500 actions nominatives -A- cotées d'une valeur nominale de 0,50 CHF, et 3 300 000 actions nominatives -B- non cotées, d'une valeur nominale de 0,10 CHF.

Le conseil d'administration de Walter Meier SA proposera à la prochaine assemblée générale de réduire le capital en détruisant les actions correspondant au volume des rachats effectués dans le cadre de ce programme.

Emetteur

Walter Meier SA, Bahnstrasse 24, 8603 Schwerzenbach

Attribution

1 option-put -A- par action nominative -A- Walter Meier SA, et 1 option-put -B- par action nominative -B- Walter Meier SA.

Date de détachement

Lundi 3 décembre 2012

Ratio d'exercice

20 options-put -A- donnent droit à l'attribution d'une action nominative -A- Walter Meier SA d'une valeur nominale de 0,50 CHF au prix d'exercice.

20 options-put -B- donnent droit à l'attribution d'une action nominative -B- Walter Meier SA d'une valeur nominale de 0,10 CHF au prix d'exercice.

Prix d'exercice (prix de rachat)

240,00 CHF par action nominative -A- Walter Meier SA, déduction faite de l'impôt anticipé de 35% sur la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale de l'action nominative -A- Walter Meier SA, soit **156,175 CHF** net par action nominative -A- Walter Meier SA (prix de rachat net -A-).

48,00 CHF par action nominative -B- Walter Meier SA, déduction faite de l'impôt anticipé de 35% sur la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale de l'action nominative -B- Walter Meier SA, soit **31,235 CHF** net par action nominative -B- Walter Meier SA (prix de rachat net -B-).

Date d'exercice

Vendredi 14 décembre 2012 jusqu'à 17h00 (HEC).

Les options-put -A- et options-put -B- non exercées dans ce délai, ainsi que les droits qui y sont associés, deviennent caduc.

Type d'option

Européenne

Paiement / livraison

Le paiement du prix de rachat net -A- et -B- est effectué le jeudi 20 décembre 2012 contre livraison du nombre correspondant d'actions nominatives -A- et -B- Walter Meier SA et d'options-put -A- et -B-.

PROCÉDURE

Marche à suivre conservation en dépôt

Les options-put -A- et options-put -B- des actionnaires seront automatiquement portées sur leur dépôt, et ils sont priés de suivre les instructions de la banque dépositaire.

Conservation au registre des actions

Les options-put -A- des actionnaires seront inscrites automatiquement, et ils sont priés de suivre les instructions du registre des actions.

Détenteurs qui conservent eux-mêmes leurs titres

Les actionnaires qui détiennent à domicile ou dans un coffre-fort bancaire des actions au porteur non échangées sont priés de les remettre à leur banque afin de procéder à la distribution des options-put -A-. Les options-put -A- non exercées à temps deviennent caduc.

Cotation

La cotation des options-put -A- sur SIX Swiss Exchange SA a été sollicitée et obtenue pour le 3 décembre 2012. Les options-put -A- seront négociées du 3 décembre au 13 décembre 2012 inclus.

Les options-put -B- ne seront ni cotées et ni négociables.

Matérialisation

Certificats global durables. Les détenteurs des options-put -A- et options-put -B- n'ont pas de droit à la livraison d'un certificat individuel.

Frais

L'attribution d'options-put -A- et options-put -B- se fera en principe gratuitement.

Résultat du programme de rachat d'actions

Le résultat du programme de rachat d'actions devrait être annoncé le 17 décembre 2012 au moyen d'un communiqué de presse.

Actions propres

Au 27 novembre 2012, Walter Meier SA possédait 71 928 propres actions nominatives -A- (3,40% des droits de vote et 1,51% du capital) et 165 000 actions nominatives -B- (1,56% des droits de vote et 3,47% du capital), qui sont prévues à la destruction.

Actionnaires détenant plus de 3% des droits de vote

Conformément aux annonces reçues et publiées jusqu'au 27 novembre 2012, les ayants droit économiques ci-après possèdent plus de 3% du capital et des droits de vote de Walter Meier SA:

Greentec AG, c/o Acton Treuhand AG, Innere Güterstrasse 4, 6304 Zug (détenteur indirect: Silvan G.-R. Meier, 8008 Zurich)

579 291 actions nominatives -A- (12,18% des droits de vote et 27,37% du capital) 3 135 000 actions nominatives -B- (65,91% des droits de vote et 29,62% du capital)

Anja Egger-Meier, 7250 Klosters

346 081 actions nominatives -A- (7,28% des droits de vote et 16,35% du capital)

La Greentec AG en tant qu'actionnaire principale de Walter Meier soutiendra cette distribution en exerçant ses propres options-put. De surcroît Greentec soutiendra le cas échéant le marché en tant qu'acheteuse d'autres options-put. La Greentec accepte de réduire légèrement, le cas échéant, la quote-part d'intérêt dans le capital, à ce jour d'environ 57%.

Informations non publiques Walter Major SA certifie no pas

Walter Meier SA certifie ne pas disposer d'informations non publiques susceptibles d'exercer une influence déterminante sur la décision des actionnaires.

Impôts

Le rachat par Walter Meier SA de ses propres actions nominatives -A- et actions nominatives -B- Walter Meier SA moyennant l'émission d'options-put dans le but de réduire le capital est considéré comme une liquidation partielle de Walter Meier SA.

Les conséquences en matière d'impôt anticipé, d'impôt fédéral direct pour les personnes assujetties à l'impôt de manière illimitée en Suisse, et de droit de timbre sont les suivantes:

1. Impôt anticipé

Walter Meier SA doit déduire l'impôt fédéral anticipé de 35% sur la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions nominatives -A- Walter Meier SA, resp. des actions nominatives -B- Walter Meier SA. L'impôt anticipé doit être reversé à l'Administration fédérale des contributions.

Selon l'art. 21, al. 1, lettre a, de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA), les personnes domiciliées en Suisse peuvent se faire rembourser l'impôt anticipé si elles avaient au moment du rachat un droit de jouissance sur les actions nominatives -A- Walter Meier SA, resp. sur les actions nominatives -B- Walter Meier SA. Les personnes domiciliées à l'étranger peuvent exiger le remboursement de l'impôt anticipé dans la mesure où des conventions de double imposition le prévoient.

2. Impôt fédéral direct

2.1 Personnes assujetties à l'impôt de manière illimitée en Suisse

Les explications ci-dessous concernent l'impôt fédéral direct. Les cantons et les communes appliquent généralement des principes analogues à ceux de l'impôt fédéral direct.

a) Options-put -A- et actions nominatives -A- Walter Meier SA respectivement options-put -B- et actions nominatives -B- Walter Meier SA détenues dans la fortune privée:

L'attribution et, le cas échéant, le produit de la vente des options-put -A- et options-put -B- ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct.

Lorsque la vente à l'émettrice d'actions nominatives -A- et -d'actions nominatives -B- est liée à l'exercice des options-put -A- et options-put -B-, le produit de la vente, c'est-à-dire la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions nominatives -A- Walter Meier SA resp. des actions nominatives -B- Walter Meier SA est soumis à l'impôt sur le revenu (principe de la valeur nominale).

b) Options-put -A- et actions nominatives -A- Walter Meier SA resp. options-put -B- et actions nominatives -B- Walter Meier SA détenues dans la fortune commerciale:

Le traitement fiscal de l'attribution des options-put -A- et options-put -B- dépend de la comptabilisation. Le gain en capital issu d'une vente éventuelle des options-put -A- et options-put -B- est soumis à l'impôt sur le revenu ou sur le bénéfice.

La différence positive entre le prix de rachat et la valeur comptable des actions nominatives -A- Walter Meier SA resp. des actions nominatives -B- Walter Meier SA au moment de la vente à l'émettrice est soumise à l'impôt sur le bénéfice (principe de la valeur comptable). Les sociétés de capitaux et les sociétés coopératives peuvent, sous certaines conditions, faire valoir la réduction pour participations.

2.2 Personnes assujetties sans restriction à l'impôt à l'étranger

L'imposition des actionnaires domiciliés à l'étranger dépend des dispositions locales.

3. Droit de timbre

L'émission et le négoce des options-put -A- et options-put -B- sont francs de droit de timbre de négociation. Le rachat d'actions propres dans le but de réduire le capital-actions est également exempt de droit de timbre de négociation. Sont toutefois réservés les taxes du SIX Swiss Exchange.

Restrictions de vente

En particulier les États-Unis d'Amérique et les ressortissants américains, l'Espace économique européen et le Royaume-Uni.

Ni les options-put -A- et options-put -B- ni les actions nominatives -A- et -B- de Walter Meier SA ne peuvent être offertes publiquement à la vente hors de Suisse; elles ne peuvent être offertes, vendues, acquises ou livrées à ou depuis d'autres pays que la Suisse, que ce soit directement ou indirectement, que si ces transactions sont conformes aux lois et règlementations applicables dans ces pays respectifs.

Droit applicable et for

Droit suisse. Le for judiciaire est Zurich.

Banque mandatée Banque Cantonale de

Banque Cantonale de Zurich

N° de valeur / ISIN / symbole

Actions nominatives -A- Walter Meier SA 1 594 024/CH0015940247/WMN

Actions nominatives -B- Walter Meier SA 1 594 026/CH0015940262

Options-put -A- sur les actions nominatives -A- Walter Meier SA 20 010 579/CH0200105796/WMNP

Options-put -B- sur les actions nominatives -B- Walter Meier SA (non négociables) 20 012 798/CH0200127980/-

Remarque

Conformément au règlement de cotation de SIX Swiss Exchange SA, la publication d'un prospectus n'est pas obligatoire pour la cotation d'options-put -A-.

La présente annonce ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a et 1156 du CO.

Pour davantage d'informations, se référer au site internet de Walter Meier SA (www.waltermeier.com)

